
ICANN85 Mumbai | Forum de la communauté – Discussion du GAC sur la prochaine série du programme des nouveaux gTLD
Dimanche 8 mars 2026 – 10h30 à 12h00 IST

JULIA CHARVOLEN

Bonjour à cette discussion du GAC avec le groupe de la série de nouveaux gTLD ce dimanche 8 mars à 10 h 30 UTC.

Sachez que la session est régie par les normes de comportement attendues de l'ICANN et par la politique antiharcèlement de la communauté de l'ICANN.

Dites votre nom pour les enregistrements. Si vous parlez une langue autre que l'anglais, parlez clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation correcte de vos propos. Et mettez tous vos dispositifs en sourdine.

Je vais donner la parole à Ian Sheldon, vice-président du GAC. Ian, vous avez la parole.

IAN SHELTON

Merci, Julia. Bonjour. J'espère que vous avez profité de la pause-café.

Nous l'avons déjà dit, je pense que cette discussion sera très productive entre le GAC et le groupe qui s'occupe de la nouvelle série. Je vais passer donc la parole à l'équipe qui s'occupe de la

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

série de 2026 pour qu'ils nous fassent une brève présentation avant de passer la parole à Marco pour ouvrir la discussion.

Je pense que cette séance de 90 minutes nous donnera l'occasion de pouvoir rentrer dans le détail, poser des questions. Hier, ça a été un avant-goût de ce que nous allons faire aujourd'hui.

Je vais maintenant passer la parole à Lars.

LARS HOFFMANN

Je m'appelle Lars Hoffmann. Je travaille à l'ICANN et je suis l'un des chefs de projet de cette nouvelle série de nouveaux gTLD.

Nous avons travaillé donc sur le guide de candidature. Maintenant, nous préparons le module d'évaluation des candidatures et on va vous parler un petit peu de ce à quoi s'attendre dans les prochaines semaines et mois par rapport à l'évaluation des candidatures.

Je vais passer la parole à Kristy d'abord, à ma gauche.

KRISTY BUCKLEY

Merci à tous de nous avoir invités aujourd'hui.

Je travaille au programme de soutien aux candidats (ASP) que vous connaissez probablement. Et je travaille également à la préparation des candidats. Et c'est pour cela que nous faisons des présentations auprès de différentes parties prenantes. Nous allons donc présenter les ressources que nous avons préparées pour ce travail de préparation des candidats.

Et je vais passer la parole à mes collègues ici. Je ne sais pas qui est le prochain sur la liste.

JARED ERWIN

Bonjour à tous, Je m'appelle Jared Erwin. J'appartiens à l'équipe de l'IRT.

Nous travaillons sur le guide de candidature. Nous avons travaillé sur le guide de candidature qui a été rédigé et publié, et nous avons travaillé avec l'IRT à cela. Et maintenant, nous travaillons à la mise en œuvre de la prochaine série.

EDUARDO ALVAREZ

Bonjour à tous. Je m'appelle Eduardo Alvarez. Je fais partie du personnel de l'ICANN et je fais partie également de l'équipe qui s'occupe des programmes des nouveaux gTLD. Je travaille au niveau des systèmes qui vont être utilisés pour la prochaine série.

Je vais passer la parole à mon collègue Justin.

JUSTIN HO

Justine Ho, j'appartiens à la même équipe du programme des nouveaux gTLD. Je suis le manager pour l'évaluation des candidatures.

Je travaille avec Yuko, qui n'a pas pu voyager à [cette question], et nous travaillons notamment à rendre opérationnels les retours sur l'AGB et préparer tout pour la prochaine série.

LARS HOFFMANN

Est-ce que quelqu'un souhaite commencer la présentation ? On peut aller directement à la présentation ?

Gulten, est-ce que vous avez les diapos ? Très bien. Encore une diapo, s'il vous plaît.

Je vais commencer.

Donc, nous en avons parlé hier lors du renforcement des capacités. Je ne veux pas tout répéter, mais je pense qu'il y en a certains d'entre vous qui n'étiez pas présents hier. Donc, vous voyez sur l'écran le calendrier qui commence en avril de cette année jusqu'au mois de février et ensuite juin de l'année prochaine. Vous voyez donc les principales étapes pour le programme. La plupart d'entre vous savent déjà que, le 30 avril, ce sera l'ouverture et le lancement du programme. Le programme TAMS, c'est le programme qui va gérer les candidatures. C'est un nouvel acronyme.

Donc, ce système sera ouvert 104 jours. Cela représente une quinzaine de semaines. Et donc, la période va s'achever le 12 août. Pendant cette période, les candidats peuvent rentrer dans le système, déposer leur candidature — mon équipe rentrera dans les détails tout à l'heure — et donc ils peuvent déposer leur candidature soit le premier jour, soit jusqu'au dernier jour. Mais une fois que la candidature est soumise, vous ne pouvez pas revenir en arrière. Lorsque cette période de dépôt de candidature s'achève, l'ICANN fera son travail en coulisse. Comme vous le savez

-- comme vous l'imaginez, il faudra mener des vérifications et nous pensons que cette période va durer neuf semaines. Cela dépend du nombre de candidatures que nous allons recevoir. Si ce nombre dépasse 2000 candidatures, à ce moment-là, il faudra donc revoir notre calendrier et cette période pourrait être prolongée ; si on reçoit moins de candidatures, cette période pourrait durer un peu moins.

Donc, après le 12 août, comme vous l'imaginez, pour un certain nombre de raisons, donc nous, après le 12 août, nous allons faire une annonce par rapport au jour du dévoilement. Nous avons également le programme ASP RSP. Et cela dépend donc du nombre de candidatures que nous allons recevoir. Et tout cela, donc, on le saura plus tard. Après le jour du dévoilement, nous avons deux semaines, quatorze jours, pour mettre en place la période de remplacement. C'est à ce moment-là que les candidats pourront faire appel à leurs chaînes de remplacement s'ils le souhaitent. Cette décision peut être faite à partir des informations qui sont partagées le jour du dévoilement. Ce jour-là, toutes les informations concernant les candidats, les chaînes qui ont été demandées, tout cela sera dévoilé afin que les candidats puissent décider de changer éventuellement les chaînes qu'ils ont demandées en fonction des chaînes qui ont été demandées par d'autres candidats. Il y a également des critères d'éligibilité par rapport à cette option de remplacement de chaîne. Il y a plusieurs scénarios dans lesquels les candidats ne pourraient pas faire ce choix d'opter pour une chaîne de remplacement.

Ensuite, nous passons au jour de confirmation de chaîne qui serait en octobre 2026. C'est le jour où l'ICANN va publier la liste des chaînes qui ont été demandées, pour voir qui a opté ou pas d'utiliser la chaîne de remplacement. Et à ce moment-là, les candidats ne sont plus à même de recharger leur chaîne. Ils peuvent soit garder la chaîne de remplacement ou revenir à leur chaîne d'origine. Mais à partir de ce jour-là, aucun autre changement ne peut être fait avec une exception par rapport au délai de marque. Tout cela est détaillé dans l'AGB.

Donc, ensuite, nous commençons avec la période de consultation publique. La période d'objection, vous voyez ici que c'est de novembre 2026 à février 2027. C'est une période de 104 jours. Des objections peuvent être déposées pendant cette période pour des questions concernant le singulier pluriel. C'est la période où le GAC peut également lancer des alertes précoces. Nous allons en parler plus en détail plus tard.

Et donc, il y a également le tirage au sort pour l'établissement de priorités. Les candidats qui décident de participer à ce tirage au sort recevront un numéro de priorité et c'est l'ordre dans lequel les candidatures seront évaluées dans la période d'évaluation qui commence après, ici, ce que vous voyez à droite — donc, au commencement de l'étape d'évaluation. Ces numéros de priorité vont venir après dans le programme. On pense au mois de décembre de cette année.

Et on s'attend à ce que, en juin 2027, le rapport d'évaluation de similarité de chaînes soit publié. Cela veut dire que, une fois que cette évaluation sera achevée, les ensembles conflictuels seront identifiés. À ce moment, une période d'objection sera ouverte pendant laquelle les candidats peuvent déposer des objections au cas où il y aurait une similarité portant à confusion ou si jamais vous considérez que votre candidature ne devrait pas appartenir à cet ensemble conflictuel.

Vous voyez donc sur l'écran les dates.

Je me demande donc s'il y a des questions. Déjà, nous allons rentrer dans le détail plus tard, mais je me demande s'il y a des questions par rapport à cet aperçu général. Très bien. Je ne sais pas exactement qui va prendre la suite. Justin ?

JUSTIN HO

Merci Lars. Diapositive suivante ?

Nous allons vous montrer des démonstrations, en fait, qui font partie de la session de mardi 13-15. Vous pouvez participer si vous le souhaitez. Donc, c'est un sous-ensemble de cette présentation. C'est une partie de cette présentation. Un enregistrement.

Ensuite donc, comme introduction, voilà donc une petite démonstration, une petite vidéo avec une voix off. Donc, il s'agit de la page dans laquelle vont arriver les candidats. Donc, allez-y, si vous voulez bien mettre la vidéo en marche.

Dans cette section, nous allons passer en revue le tableau de bord des candidats ainsi que ce qui est à votre disposition. Vous allez sélectionner les réglages pour vos préférences avec les informations de l'utilisateur et les notifications. Ensuite, vous avez les différentes tâches, tout ce qui nécessite votre attention, y compris les actions, les mises à jour, les tâches relatives à votre organisation ou à votre dossier. Utilisez cette liste de tâches pour identifier ce qui doit encore être rempli ou effectué.

Alors, la partie organisation, c'est là que vous avez accès à tout ce qui est enregistré par rapport à votre entité.

La partie demande ; c'est là que vous avez accès à votre demande de gTLD, y compris les parties qui correspondent aux requêtes. Et ceci vous permet également de suivre votre progrès. Utilisez ce tableau pour faire une navigation dans ces différents domaines, pour savoir où vous en êtes en termes de tâches et d'activités.

Merci d'avoir fait défiler cette petite vidéo. Diapositive suivante maintenant, s'il vous plaît.

Donc encore une autre vidéo. Démonstration. Une fois que le candidat a envoyé toutes les informations relatives à l'entité, le nom de l'entité, les parties prenantes — il y a un certain nombre de choses qui ont été mentionnées par Jared, donc sur le renforcement des capacités — donc là, il peut commencer sa demande.

La demande de candidature commence par la chaîne demandée. Donc, la démonstration va vous montrer au début quelqu'un qui souhaite, par exemple, demander un IDN qui est alloué -- qui est un variant alloué.

Donc voici la vidéo. Alors, voyons un petit peu le processus pour lancer une demande. Si on utilise un nom de domaine internationalisé et avec, en plus, un variant.

Tout d'abord, vous allez sélectionner l'entité qui correspond à cette demande. Ensuite, vous sélectionnez l'option chaîne gTLD nouvelle et variante. Vous allez taper cette chaîne sous trois formes, l'étiquette ASCII qui commence par x tiret, ensuite l'étiquette u et le code point. Vous allez ensuite sélectionner « Vérifier ma chaîne » pour la première sélection. Vous allez entrer la variante sous la même forme, étiquette ASCII, étiquette U, et point code. Ensuite, vérifiez votre chaîne pour vérifier le variant. Enfin, vous allez sélectionner « Continuer » pour faire avancer votre dossier.

Merci. J'ai oublié de mentionner quelque chose. Je vais laisser Eduardo intervenir.

EDUARDO ALVAREZ

Merci, Justin. En fait, pour la session d'aujourd'hui, c'est les petits extraits qu'on vous présente. Mais nous allons avoir d'autres vidéos, d'autres démonstrations, d'autres fonctionnalités dans le système pendant la séance à laquelle Justin a fait référence.

Alors, une petite note encore. Vous savez que nous sommes toujours en phase de derniers tests dans le système et certains petits ajustements. Donc, il y a des choses qui pourraient changer. Mais à ce stade, cela vous permettra au moins d'avoir une bonne idée de comment le système fonctionnera. Il est pratiquement terminé, et donc j'espère que ceci vous sera utile.

Nous pouvons écouter vos questions là-dessus si vous le souhaitez avant de passer à la suite.

IAN SHELDON

Il y a une main de Marco dans Zoom.

MARCO HOGEWONING

Oui, merci. C'est utile de voir ce que les candidats vont trouver. J'ai une petite question pour que ce soit un peu plus clair.

Est-ce qu'il y aura un système séparé pour le GAC pour la révision ou alors pour la revue des candidatures ? Est-ce qu'il y aura quelque chose qui partira du système TAMS ?

JUSTIN HO

Merci pour la question.

Le système vise les candidats qui vont envoyer leurs informations. Et c'est une interface avec le personnel de l'ICANN. Il n'est pas pour que le GAC fasse une révision des informations le jour du dévoilement. Ces informations seront publiées sur la page publique, que vous connaissez peut-être, qui sera similaire, mais

qui sera un petit peu plus mise à niveau que celle de 2012. Donc, il y aura une fonctionnalité pour que les membres du GAC puissent faire des recherches, utiliser des filtres, si cela vous intéresse, par exemple, pour les alertes précoces, pour toutes les procédures de révision standard qui vous concernent.

Il y avait une question hier sur la possibilité d'avoir un livrable pour le GAC. Et si c'est votre souhait, on peut tout à fait y travailler, voir un petit peu comment vous faciliter la tâche pour votre groupe.

IAN SHELDON

Y a-t-il d'autres questions ? La Commission européenne.

MARTINA BARBERO

Désolée pour ma mauvaise voix, c'est très tôt.

Mais vous avez parlé de fonctionnalités, donc peut-être qu'il y aura différentes régions, différents types de candidatures. Est-ce que ce sera des fonctionnalités qui seront disponibles ? Et puis est-ce qu'on pourra télécharger les données de manière lisible pour peut-être faire des recherches plus simples, par exemple sous format Excel ?

On essaie de comprendre en fait quelles sont les fonctionnalités qu'on pourra, nous, utiliser, pour repérer, pour un petit peu identifier les différentes candidatures du point de vue gouvernemental en fait.

EDUARDO ALVAREZ

Merci beaucoup pour la question.

Nous sommes toujours en train de mettre en place le système qui publiera les candidatures. Nous comprenons bien les exigences d'avoir des fonctions expertes, de manière à ce que tous les tableaux qui permettent de montrer les candidatures puissent être téléchargés pour différents utilisateurs. Donc, l'idée est d'avoir une manière d'exporter. J'espère qu'on pourra vous être utile. Mais en tout cas, nous sommes en train d'y réfléchir.

IAN SHELDON

Nous avons une question dans le chat. Est-ce qu'il y a un système ou un site Web qui pourrait permettre au candidat d'IDN d'identifier les codes et les étiquettes correspondantes ?

EDUARDO ALVAREZ

Nous avons notre outil LGR qui existe aujourd'hui et qui est disponible de manière publique. Vous pouvez aussi avoir un compte ICANN. Vous pouvez tous en créer un. Cela peut vous aider pour la validité des chaînes IDN pour les « points-code ». Nous pouvons vous partager un lien sur ce système. Il existe dès aujourd'hui.

Voilà, j'espère que c'est une bonne réponse à votre question.

IAN SHELDON

Y a-t-il d'autres questions ? Apparemment non. Donc, on peut passer à la suite.

JARED ERWIN

Bonjour à tous de nouveau. Je vais vous parler maintenant des différents types de TLD. C'est aussi une des choses dont on a parlé hier lors de la séance de renforcement des capacités. Je pense que ça fait suite aux questions qu'on vient de recevoir sur le type d'informations qui seront publiques par rapport aux différents types de candidatures et ce qui sera mis à disposition du GAC.

Donc là, si on regarde les différents types de candidatures pour la prochaine série, encore une fois, ces informations sont importantes pour le GAC pour élaborer les processus qui vous sont propres pour la série de 2026. Alors, pour commencer, il y a la candidature d'ordre général. La plupart des candidatures seront dans cette catégorie très certainement. Donc, c'est la candidature qui en fait n'est pas spécialisée, qui n'est pas dans les autres catégories. Ceci est conforme à ce qui est défini dans le guide de candidature. Et à partir de là, il y a d'autres types de candidatures spécialisées suivant le type de candidat, le type de chaîne ou le type de candidature qui est envoyée.

Donc, premièrement, vous avez les IDN et les variantes. On vient de voir la démonstration pour l'envoi de ce type de dossier. Mais encore une fois, ces candidatures -- ces gTLD sont vraiment la

focalisation de la série de 2026 pour donc encourager la diversité et les différents alphabets sur l'Internet.

Les IDN gTLD, c'est les caractères non-ASCII. C'est les demandes de variantes de ces IDN qui peuvent être également envoyées. Et puis il y a aussi ce qui est considéré comme la même chose qu'un autre gTLD, sur la base des règles de script. On a vu, par exemple, les caractères chinois simplifié et traditionnel. Donc, ce sont des variantes.

Un candidat peut demander aussi un nouveau gTLD, donc un nouvel IDN primaire avec les variantes. Ou alors il peut demander une variante d'un gTLD existant qui a déjà été délégué. Alors attention, il faut quand même que ce soit à partir de la même entité juridique que l'opérateur de registre si le gTLD existe déjà.

Diapositive suivante.

Là, vous voyez plusieurs types de candidatures qui pourraient être envoyées lors de la série de 2026. Premièrement, vous voyez à gauche les noms géographiques qui, bien sûr, intéressent en particulier le GAC. Ce sont les candidatures de gTLD qui représentent des lieux spécifiques, des régions, des villes, des pays. Ces candidatures doivent correspondre à certains critères spécifiques et nécessitent une documentation supplémentaire, avec un soutien officiel, un aval, pour pouvoir continuer le processus d'évaluation.

Ensuite, il y a les noms réservés. Et donc, comme cela est décrit dans l'AGB, ce sont les candidatures de noms de chaînes qui sont sur la liste des noms réservés de l'ICANN, qui généralement sont des organisations intergouvernementales, par exemple, la Croix-Rouge/Croissant-Rouge, tout ce qui est Comité olympique. Et donc, seules les entités elles-mêmes peuvent demander ces noms. Il y a donc une évaluation spéciale pour voir si cette entité qui demande, donc, ce nom est réellement la bonne entité qui doit demander le nom.

Ensuite, nous avons des TLD de marque. Comme son nom l'indique, ce sont des entités qui demandent des TLD qui correspondent à leur marque. Il s'agit de détenteurs de marques commerciales qui veulent demander donc des noms de domaine qui correspondent à leur marque. Et ces TLD doivent être utilisés -- sont à usage exclusif du détenteur de marque. Encore une fois, il s'agit d'une évaluation spécifique pour les candidats qui demandent ce type de TLD. Cette évaluation doit donc se pencher sur ce à quoi correspondent les TLD de marque.

Et finalement, nous avons les gTLD communautaires. Il s'agit de TLD qui doivent servir une communauté en particulier sur la base d'une identité partagée ou d'autres facteurs communs. Tout candidat peut désigner sa candidature comme étant une candidature à un gTLD communautaire. Mais ces candidats doivent présenter un certain nombre de caractéristiques et doivent donc remplir les critères d'éligibilité qui sont établis par l'ICANN et qui indiquent quels sont les domaines pour lesquels ce type de TLD

peut être demandé. Et en raison, donc, de ces contraintes, ces candidats doivent passer une évaluation des engagements de registre et doivent également, conformément à la spécification 12 du contrat de registre -- doivent passer également une évaluation de la priorité communautaire. Et également, il existe un mécanisme seulement applicable à ce type de candidature pour la résolution d'ensembles conflictuels ou de contentieux. Et une fois que cela est résolu, ils peuvent se voir accorder une priorité en tant que candidature communautaire.

Je pense que c'est tout pour ce qui est des types de candidature, mais je suis prêt à répondre à vos questions si vous en avez.

IAN SHELDON

Est-ce qu'il y a des questions dans la salle ?

JULIA CHARVOLEN

Nous avons une question de Giacomo Mazzoni sur le chat. Pour être sure que j'ai compris correctement, la liste complète de gTLD demandés sera connue seulement le jour du dévoilement en octobre 2026, et pas avant. Est-ce que c'est correct ?

JARED ERWIN

Oui, c'est correct.

IAN SHELDON

Y a-t-il d'autres questions ? Très bien. Je pense qu'on est un peu en avance par rapport à notre programme.

KRISTY BUCKLEY

S'il n'y a pas de questions, je vais passer à la partie « Ressources » de la prochaine section de notre présentation. Pour ceux qui étaient déjà dans la session d'hier de renforcement des capacités, vous connaissez déjà cette diapositive, mais nous voulions nous assurer que tout le monde au sein du GAC soit au courant des différentes ressources qui sont disponibles. Ce ne sont pas les seules ressources disponibles, mais ce sont peut-être les plus importantes pour le GAC suivant les discussions que nous avons eues avec le personnel de soutien du GAC.

Comme on l'a dit hier, il y a un éventail de sujets qui ont été abordés à la demande de l'équipe de direction du GAC. Mais bien sûr, si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous les poser.

Il y a donc un certain nombre de ressources qui pourraient aider le GAC à se préparer. La source qui fait autorité pour ce programme, c'est le Guide de candidature. Je vous invite donc à le consulter. Il y a une version HTML de ce guide qui vous permet de chercher par mots-clés de manière très facile.

Nous avons un certain nombre également d'aperçus thématiques pour ce qui est des sujets les plus importants. Ce sont des documents qui peuvent être utiles pour des ministres ou des fonctionnaires dans les différentes capitales. Ces documents ne

remplacent pas les informations qui figurent déjà dans le Guide de candidature, mais il s'agit d'aperçus et de résumés qui peuvent être utiles.

Ensuite, nous avons également des webinaires et des présentations informatives. En janvier, nous avons tenu deux webinaires de présentation de la nouvelle série. Un de ces séminaires était adressé au GAC et les enregistrements sont disponibles sur le site.

Voilà donc d'autres ressources sur lesquelles nous voulions attirer votre attention. Nous avons également des mises à jour que nous présentons et qui peuvent être intéressantes pour les membres du GAC si vous avez des questions. Donc, ces points de progrès sont présents sur le site Web du programme et peuvent être intéressants pour consulter.

Si vous avez d'autres questions ou d'autres sujets que vous voulez aborder, n'hésitez pas à nous le dire.

IAN SHELDON

Est-ce que quelqu'un souhaite poser une question ou quelqu'un est intéressé à ces points de progrès ? Peut-être que vous pouvez nous en parler. Je pense qu'on en a parlé pendant la *Prep Week*, mais si nous avons le temps — et je pense que nous avons le temps — vous pouvez en parler.

KRISTY BUCKLEY

Si vous voulez que l'on parle du point de progrès par rapport à tout le programme...

IAN SHELTON

Ah pardon, il y avait une main levée, je me suis désolé. Est-ce que vous souhaitez poser une question avant que l'on attaque la question des points de progrès ?

MARCO HOGEWONING

Je vais être bref. Je me demandais -- vous nous avez montré beaucoup de ressources. Je me demandais comment vous allez apporter un soutien informatique aux candidats. Est-ce que ce soutien informatique se fera 24 h sur 24 ? Comment cela fonctionne ?

EDUARDO ALVAREZ

Nous travaillons encore au modèle de soutien. Nous pensons à l'assistance technique. À ce stade, nous envisageons une assistance technique 24 h sur 24, mais cela est encore en cours de discussion en interne et nous y reviendrons lorsque nous aurons plus d'informations. Mais oui, il y aura une assistance technique aux candidats pour tout ce qui a trait au système.

IAN SHELTON

Y a-t-il d'autres questions ? Donc, on pourrait passer à ce point de progrès.

MARIKA KONINGS

Je suis Marika Konings. Je suis responsable du Programme des nouveaux gTLD. Pouvons-nous passer à la diapo suivante ?

Je suis assise parmi les participants, pour ceux qui ne me voient pas.

Donc, je vais vous présenter un petit peu un point de progrès par rapport au Programme en général, et, ensuite, nous pourrions nous concentrer sur la partie traitement des candidatures. Et je vous parlerai du programme d'évaluation.

Donc j'ai partagé le lien — l'hyperlien — dans le chat. Il y a un document d'information qui vous donne davantage d'informations sur les différentes parties de ce programme. Et comme Kris l'a dit, nous avons fait un point de progrès pendant la *Prep Week* et nous avons donc ce type de document d'information pour ceux qui s'intéressent à la progression des travaux avant l'ouverture de la fenêtre de dépôt des candidatures.

Une partie de ce travail, vu le calendrier qu'on vous a montré sur l'écran -- donc une partie de ce travail est encore en cours et nous anticipons que nous serons en train de traiter des candidatures dans les délais, sur la base d'un nombre de candidatures de 2000.

Ce schéma que vous voyez, nous l'avons partagé à plusieurs reprises. Vous voyez donc le chemin critique, les différents éléments qui doivent être en place avant de pouvoir lancer la période de dépôt des candidatures, le 30 avril.

Comme vous le voyez, il y a beaucoup de ces éléments qui figurent ici en vert, ce qui signifie qu'ils sont déjà achevés.

Il y a des éléments qui sont en bleu. Cela correspond à des éléments qui sont en cours de préparation, mais qui suivent les délais. Donc, vous voyez, par exemple, le contrat de registre, c'est un élément qui est sur l'emploi du temps du Conseil d'administration pour leur réunion de jeudi. Donc, vous voyez qu'il y a également d'autres éléments qui ont été abordés pendant la semaine de préparation. L'idée est donc de passer des contrats avec les fournisseurs d'évaluation, pour mener les évaluations, donc, pendant la durée du programme.

Et sur la page Web du programme 2026, Vous voyez donc les appels à candidature pour ce type de fournisseur. Si vous êtes intéressé, si vous connaissez des gens qui souhaiteraient participer à cet appel d'offres pour des évaluateurs, il y a donc cet appel à propositions qui a été lancé. Tout cela est en cours.

Vous voyez donc un élément qui est en orange. C'est tout ce qui concerne les systèmes. Donc, on parle ici de développement du système. Et ce développement est déjà achevé. Ce que l'on fait en ce moment, c'est des tests sur le système. Nous avons donné des détails par rapport à ces tests pendant la semaine de préparation, parce que nous voulons nous assurer que tout fonctionne parfaitement avant de lancer la période de dépôt des candidatures. Tout cela nous amène à l'ouverture de la série de 2026 le 30 avril.

Une diapo encore. Je voulais vous montrer encore une diapo avec les dates clés. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Donc, je voulais mettre l'accent sur le fait que l'ouverture du dépôt de candidature se fera le 30 avril. Ce sera ouvert pendant quinze semaines et sera achevé le 12 août. Et voilà. Donc, c'est-ce que nous avons partagé déjà. Cela dépendra donc du nombre total de candidatures reçues.

Basés sur notre hypothèse de 2000 candidatures, nous projetons que le jour du dévoilement aura lieu au mois d'octobre de cette année. Mais une fois que nous aurons confirmé le nombre total de candidatures, nous pourrions confirmer la date du jour de dévoilement ainsi que le jour de confirmation des chaînes.

Je pense que c'est tout ce que j'avais à vous dire en ce qui concerne la mise en œuvre du programme. Je serai prête à répondre à vos questions si vous en avez bien sûr ! Kristy.

KRISTY BUCKLEY

Merci Marika.

Je pense que, pour des questions de temps, pour des raisons de temps, je vais vous indiquer quelles sont donc les pages sur le site auxquelles vous pouvez faire référence.

Nous avons eu, pour l'ASP, 75 candidatures, ce qui est merveilleux. Et donc, nous remercions le GAC pour le travail de sensibilisation qui a été fait.

Je voulais attirer l'attention du GAC sur le fait qu'il y a un blogue, publié par la présidente du Conseil d'administration, où il est dit que l'organisation ICANN demande au Conseil d'administration de considérer la possibilité d'avoir un financement supplémentaire si plus de 70 candidatures sont qualifiées. Le Conseil d'administration devra se prononcer sur cela. Et ces fonds viendraient des ressources issues de la mise aux enchères des nouveaux gTLD.

Voilà ma mise à jour, et je serai ravie de répondre à vos questions.

IAN SHELDON

Nous avons deux mains. Giacomo, je ne sais pas s'il est dans la salle. Oui, allez-y.

GIACOMO MAZZONE

Ma question est liée par rapport à un point dont on a parlé tout à l'heure. Il s'agit des candidatures communautaires. Est-ce que le GAC sera impliqué dans la décision ou est-ce qu'il sera informé à l'avance par rapport à qui sera le conseiller pour le processus d'évaluation communautaire ? Parce que, la dernière fois, c'était une question assez épineuse.

JARED ERWIN

Jared au micro. Je peux répondre à cette question.

Alors, est-ce que le GAC sera impliqué dans la décision par rapport à qui effectuera l'évaluation ? La réponse — et c'est la plus courte—

, c'est non. Mais nous avons parlé des critères de sélection avec l'IRT pour le fournisseur avant de lancer le processus de demande de propositions. Donc, l'idée, c'est d'entrer en contact avec ce fournisseur.

On en a parlé à l'IRT. C'était au mois d'août de l'année dernière, pour vous donner une idée. Ensuite, nous avons lancé l'IRT et nous sommes maintenant, suite à cet appel à proposition, nous allons bientôt annoncer le fournisseur. Ensuite, le plan, ce sera de travailler avec ce fournisseur pour élaborer des directives d'évaluation qui devraient permettre de compléter les informations sur l'AGB par rapport à la CPE qui, également, contient certaines directives.

Et donc ces directives d'évaluation, ce document, sera publié pour commentaires publics. Et donc, bien sûr, la communauté de l'ICANN aura l'opportunité d'apporter des commentaires sur cette ligne directrice pour le fournisseur. Donc, c'est à ce point-là que vous pourrez être impliqués.

J'espère que cela répond à votre question. Mais je comprends bien votre commentaire par rapport aux préoccupations de la dernière série et l'on en a parlé hier, Giacomo, ensemble. L'AGB travaille avec l'IRT. En travaillant avec l'IRT, nous sommes assurés d'être aussi clairs que possible par rapport à la politique et par rapport à l'évaluation.

Il y a déjà des directives dans l'AGB qui essaient de clarifier par rapport aux fournisseurs. Et ceci a été élaboré. Et donc nous allons

continuer de travailler sur ce document d'évaluation avec le fournisseur.

IAN SHELDON

Nous avons besoin de parler ensemble des alertes précoces, Donc, on ne va pas écouter trop de questions. Mais puisque nous avons l'équipe de la prochaine série ici, je crois qu'il y a encore le temps pour deux questions. On va donner la parole à Jorge.

JORGE CANCIO

Merci Ian. Je mets en marche ma caméra. Bonjour. Donc je suis toujours ici en Europe. Et j'ai deux choses à dire.

Première chose, un suivi par rapport à ce qu'a dit Giacomo.

Nous avons eu beaucoup de problèmes lors de la dernière série par rapport aux évaluations de la priorité communautaire et par rapport au fournisseur qui était là à l'époque, par rapport à son travail. Donc, nous aimerions réellement que ceci soit considéré avec énormément de soin. Et puis, il y a beaucoup de choses qui ont été dites par le gars, qui sont enregistrées à ce sujet au cours des années par rapport à cette évaluation de la priorité communautaire. Donc, je pense qu'il est important d'y prêter attention. Et donc nous verrons ce qui sera publié en termes d'orientation pour l'évaluation.

Deuxièmement, ceci est partagé en plénière. Donc, j'espère que ceci est noté de manière à ne pas devoir pourchasser les gens sur cette question par la suite. Je l'ai dit hier, dans le cadre des alertes

précoces, il y a un avis consensuel du GAC. Et c'est là-dessus que se concentre le briefing du GAC. Dans le manuel, il y a d'autres outils qui sont complexes, qui sont compliqués. Il s'agit des objections. Mais ces objections peuvent être quand même utilisées par le GAC, par les membres du GAC, dans certaines situations. Et c'est quelque chose qui est plus efficace que les alertes précoces et qui ne nécessite pas de consensus.

Donc, j'aimerais vraiment que ceci soit compris de manière officielle. Le GAC -- le livret du GAC doit inclure un résumé des objections. Et il existe des objections -- des manières de s'exprimer par rapport à une limite de l'intérêt public et aux objections communautaires.

IAN SHELDON

Donc voilà, vous pouvez prendre ça comme un commentaire, je pense.

Ingram?

INGRAM NIBLOCK

Oui. Donc, au nom de l'Australie, dans le Guide du candidat, il y a un financement pour les gouvernements nationaux pour une objection et un appel. Alors, est-ce qu'il y a des critères pour avoir accès à ce financement ? Ou alors c'est automatique, s'il y a une objection ?

LARS HOFFMANN

Excellente question. Il y a une procédure, évidemment. C'est une question de justificatifs.

Ces appels sont réglés par une partie tierce, un fournisseur. Donc, l'équipe est en train de réfléchir aux procédures, y compris ce que les autorités publiques devraient faire pour le demander. Donc, il y aura une procédure — une procédure qui sera publiée dans les temps lorsque la période sera lancée. Nous pensons que ce sera pendant l'été pour l'hémisphère nord. Je ne sais pas si ce sera prêt lorsque la fenêtre sera lancée, peut-être au cours du mois à venir, mais en tout cas avant le jour du dévoilement.

IAN SHELDON

Très bien, merci. Je crois que ceci nous amène à la fin de cette partie. Avant de passer à la suite, avant de donner la parole à Marco, j'aimerais qu'on remercie l'équipe de la prochaine série, qui nous a présentés tout le processus. Vous pouvez rester pour la suite de la discussion si vous le souhaitez, ou alors vous pouvez quitter la scène. Ça dépend totalement de votre préférence. Mais en tout cas, merci.

Très bien. Je pense que Marco va nous faire le reste de la discussion à distance. Marco.

MARCO HOGEWONING

Merci Ian. Bonjour à tous de nouveau. Encore une fois, toutes mes excuses de ne pas être présent dans la salle.

Alors, le processus d'alerte précoce du GAC. Donc, nous faisons le travail de Nico, qui, malheureusement, avait un autre engagement en tant que participant régulier au GAC. Vous vous souviendrez peut-être que nous avons déjà parlé de ceci brièvement lors des réunions précédentes. Nous avons également eu des échanges sur la liste de diffusion sur cette question par rapport à l'élaboration du document.

Donc, pour ceux qui sont nouveaux ou qui n'ont pas suivi de près, eh bien, le Guide de candidature donne la possibilité au GAC de fournir une alerte précoce. On en a déjà parlé hier ; on en a parlé ce matin. Une fois que les chaînes sont révélées, une fois qu'elles sont confirmées, il y a encore une période de 104 jours pendant laquelle le GAC — n'importe quel membre du GAC ou observateur — peut envoyer une alerte précoce.

Alors, ce qui est crucial, c'est que le consensus du GAC n'est pas obligatoire. Donc, tout membre du GAC peut envoyer cette alerte précoce avec pour intention de donner au candidat une indication précoce que, par rapport à ce dossier, cette candidature, eh bien, il pourrait y avoir un problème potentiel.

Et donc, on aimerait vous parler de ce qu'on pourrait faire pour atténuer -- pour résoudre cette question. Donc, l'idée, c'est justement que ce soit précoce.

L'AGB le permet. Mais après, ça dépend de nous — de nous en tant que comité — de voir quel est le processus. Donc, le critère est clair

dans l'AGB : c'est n'importe quel membre du GAC, observateur ou pas. Et il y a la période donnée.

Donc, le document a pour objectif d'établir la procédure interne, qui doit être bien sûr alignée avec l'AGB, qui doit correspondre aux critères déterminés par l'AGB en termes de contenu. Et puis, bien sûr, il nous faudra un processus pour valider. Et je pense que Nico, en tant que président, ou alors le futur président du GAC, suivant le *timing*, devra nous permettre d'adopter donc, encore une fois, l'alerte précoce qui pourrait venir d'un membre du GAC ou d'un observateur du GAC. Donc voilà un petit peu ce que le document cherche à faire.

Nous avons déjà rédigé, depuis un certain temps -- travaillé à la rédaction depuis un certain temps. La proposition -- le premier jet a été distribué. C'était pendant l'ICANN84.

Entre-temps, sur la base des commentaires reçus et des discussions, Nico nous a invités pendant les vacances de Noël à retravailler le document avec une nouvelle version, avec une clarification de la structure. Et puis, il y avait une question d'harmonisation de la terminologie également. Entre-temps, le Guide de candidature finalisé a été publié. Donc, il fallait s'assurer que notre document corresponde au texte du Guide de candidature. Il y a quelques exemples, d'ailleurs, qui étaient inclus. Donc, l'idée, c'était de s'en servir.

Donc, voilà un petit peu où l'on en est. Le document a été communiqué au GAC au cours des semaines passées. J'espère que

vous avez eu le temps de le consulter. Je ne crois pas qu'il y ait eu de commentaire sur le fond. Je crois qu'il y a eu quand même quelques petits points mineurs qui ont été mentionnés dans le document Google, mais je pense que nous avons bien avancé.

L'objectif, aujourd'hui, je vous l'ai déjà un petit peu dit, c'est de consulter rapidement le document. On ne va pas réviser chaque ligne. Nous n'avons pas non plus beaucoup de temps, mais donc expliquer la version du président. Alors, malheureusement, Nico n'est pas là.

Mais à la base, je ne vais pas passer par tous les justificatifs des changements. C'est basé sur votre feedback. Donc, j'espère qu'on pourra se mettre d'accord pendant cette session. Sinon, on peut repousser ceci à plus tard dans la semaine pour avoir un consensus et pour pouvoir finaliser. C'est essentiel pour la révision du GAC. Et en tant que membres du GAC, si vous avez besoin de davantage vous préparer — on en a parlé hier—, eh bien nous sommes souples. Plus ce document sera finalisé tôt, mieux ce sera pour que tout le monde puisse avoir le temps de se préparer.

Donc, voilà un bref aperçu de ce document. Vous voyez qu'il y a sept chapitres, y compris, donc, un objectif assez clair, les leçons tirées de 2012. Voilà. Merci.

Ensuite, il faut préciser que ce n'est pas un document contraignant. Les alertes précoces ne sont pas contraignantes. Et c'est pour cela qu'il ne s'agit pas d'objection formelle. Il s'agit d'alertes que nous émettons très en amont du processus. Il peut y avoir par la suite

des objections par les membres du GAC. À titre personnel, je recommande d'utiliser cet outil, ces alertes précoces, avant d'utiliser des objections. Le processus est conçu justement pour que le processus de candidature puisse se passer de la manière la plus prévisible et facile que possible. C'est pour cela que les membres du GAC ont la possibilité d'intervenir en amont pour travailler avec les candidats et résoudre tout inconvénient ou problème qui pourrait se poser.

Leçons tirées de la série 2012. Il y a un certain nombre de leçons que nous avons tirées de la série précédente. Je vous invite à y jeter un coup d'œil.

Si nous passons à la diapo suivante, vous voyez qu'il y a d'autres éléments importants, par exemple, des entités éligibles au sein du GAC. Vous voyez donc les textes auxquels ont fait référence les principes opérationnels du GAC.

Qui peut donc émettre des alertes précoces ? Ce texte explique tout cela. Nous vérifions donc que tout cela soit respecté. Et comme je l'ai dit, nous avons une semaine en tant que groupe. Nous avons donc cette période de 104 jours à partir du jour de confirmation des chaînes, pendant laquelle nous pouvons émettre ces alertes précoces. Et donc, je répète, il s'agit de 104 jours. Cette période est légèrement différente pour les TLD de marque, et vous voyez que tout cela est très bien expliqué dans le document et bien entendu dans le Guide de candidature.

Il y a également un flux de travail étape par étape que l'on voit sur la diapo suivante. La partie importante, ici, c'est qu'il faut fournir des arguments pour expliquer en quoi la candidature pose problème. Et c'est donc un élément important — qu'il y ait cette justification et bien sûr les coordonnées pour contacter la personne, car cette alerte précoce vise à créer ou à établir un dialogue avec la personne concernée par l'alerte.

Ensuite, il y a donc des procédures qui se mettent en place et il y a des éléments obligatoires. On ne va pas s'attarder dessus. On va passer aux points les plus importants.

Je pense qu'on va arriver à la dernière diapo, si je ne m'abuse. Diapo suivante. Je pense que c'est la diapo finale. Très bien.

Comme je l'ai dit, donc, ce processus peut être utilisé par tous les membres du GAC et observateurs. Bien sûr, cela ne vous empêche pas de soumettre cela en groupe. Il n'y a pas besoin de consulter avec tous les membres du GAC. Il n'y a pas besoin non plus d'un consensus complet du comité. Bien sûr que certains membres qui sont concernés par un même problème peuvent créer des petites coalitions pour émettre ces alertes. Mais c'est peut-être plus facile parfois d'émettre une alerte précoce par un seul membre du GAC, au cas où il n'y aurait pas donc un problème qui concerne plusieurs membres.

Voilà un petit peu cet aperçu général que je voulais vous présenter. Je ne sais pas si vous avez des questions par rapport au contenu de ce document. J'ai vu qu'il y avait une question, je pense, de l'Inde.

IAN SHELDON

Je pense qu'il y a un commentaire de la Chine également. Je vais. Julia va lire le commentaire.

JULIA CHARVOLEN

Nous sommes ravis de voir que ces documents révisés ont été adoptés — les documents qui ont été formulés pendant l'ICANN84. Les membres du GAC et observateurs ont 30 jours de plus pour émettre des alertes précoces lorsque ces objections concernent des TLD de marque. Est-ce que cela est dû à des objections ? Est-ce que cela pourrait avoir des conséquences ?

T. SANTHOSH

Merci Ian, et merci, Marco, pour cette présentation.

Vous avez parlé du jour de confirmation des chaînes. Nous avons parlé du jour de dévoilement des chaînes. Quel est le terme correct ? Jour de dévoilement ou jour de confirmation ?

MARCO HOGEWONING

Le processus d'alerte précoce commence le jour de confirmation des chaînes. Nous avons le jour de dévoilement des chaînes, et après il y a une période de deux semaines pendant lesquelles les candidatures sont publiques. Nous pouvons choisir des chaînes de

remplacement, mais notre période d'alerte précoce commence après la journée de confirmation des chaînes. Vous pourriez peut-être avoir quelques jours de plus, mais cela devrait commencer le jour de confirmation des chaînes.

IAN SHELDON

Benedetta.

BENEDETTA ROSSI

Merci Ian.

Je voulais clarifier que les diapos sur l'écran ne prennent pas en considération les modifications qui ont été fournies par les membres du GAC. Nous voulions juste montrer le document en lui-même pour que vous puissiez voir le produit final. Il y a eu des changements. Et cela pour répondre au commentaire de la Chine, parce qu'il y a eu des retours ou des commentaires qui ont été fournis par des membres du GAC.

IAN SHELDON

États-Unis, s'il vous plaît !

SUSAN CHALMERS

Susan Chalmers au micro, représentante des États-Unis. Merci beaucoup. Nous apprécions ce travail qui a été effectué par rapport au processus d'alerte précoce. Merci encore et merci, Marco, pour cette présentation.

La prochaine série, je pense, s'approche à toute vitesse. Et il y a une question qui a été posée aux membres du GAC, à savoir comment les délégations se préparent pour évaluer les candidatures.

Les États-Unis vont évaluer ces candidatures en ayant à l'esprit la question de la sécurité. Nous préparons un processus de coordination interne pour développer des lignes directrices afin de pouvoir savoir comment nous allons donc évaluer ces candidatures. Je suggère à notre président ou vice-président, plutôt, que l'équipe de direction considère l'organisation de discussions intersessions avec les représentants du GAC. Ce serait peut-être utile d'échanger des informations par rapport à la manière dont les différentes délégations préparent et coordonnent ces processus en interne. Ce serait l'occasion pour les membres du GAC d'apprendre les uns des autres et être prêts pour le jour de confirmation, de révélation, dévoilement de chaînes.

IAN SHELDON

Merci Susan. Je pense que c'est une excellente suggestion, parce que je pense que ce serait un processus qui va demander beaucoup de ressources. Et donc, le fait d'apprendre les uns des autres de manière collective sera très utile.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Benedetta, c'était une ancienne main ou vous demandez la parole ? Très bien.

Je vois que nous avons le document à l'écran.

MARCO HOGEWONING

On pourrait peut-être passer en revue certains commentaires qui ont été faits.

Comme l'a dit le représentant de la Chine, il pourrait y avoir d'autres considérations de nature éthique ou historique. Le Guide de candidature, si je ne m'abuse, ne fournit pas de limitation. Il s'agit donc de tout problème que vous, en tant que membres du GAC, considérez comme susceptible de poser problème plus tard dans le processus et qui pourrait donc provoquer une situation de blocage auprès du Conseil d'administration. Donc, oui, il peut y avoir des problèmes culturels, historiques ou éthiques, comme ça a été le cas peut-être dans la série 2012. Il peut y avoir également, comme l'ont dit les États-Unis, des problèmes de nature sécuritaire.

Comme nous l'avons dit, ce n'est pas quelque chose de contraignant. Je l'ai déjà dit au début de ma présentation, c'est un aperçu assez bref que j'ai présenté de ce document. Nous pourrions donc voir la manière de rendre certaines parties de ce texte un peu plus explicites si cela représente donc des préoccupations pour les membres du GAC.

IAN SHELDON

Je vois une main levée. Est-ce que vous souhaitez prendre la parole ?

KEN-YING TSENG

J'ai fait le commentaire parce que je pense qu'il devrait y avoir d'autres inquiétudes de la part des membres du GAC sur la base de besoins nationaux ou de politiques nationales. Mais Marco y a répondu. Oui, nous pouvons le faire.

J'ai une autre question, car, habituellement, les gens sont très occupés, et nous allons probablement attendre jusqu'au jour 104 pour émettre notre alerte précoce. Nous allons demander de soumettre notre demande d'alerte précoce au président et au vice-président du GAC. Et je me demande si notre commentaire arrive au président ou à l'équipe de soutien du GAC le jour 104, est-ce qu'il serait valide ?

IAN SHELDON

Est-ce que vous avez des idées par rapport à cela ?

MARCO HOGEWONING

Tout d'abord, il s'agit d'alerte précoce. Donc, nous demandons aux membres du GAC de les émettre et de nous les faire parvenir dans les plus brefs délais une fois que vous avez identifié le problème.

Pour ce qui est du traitement de ces alertes précoces par le personnel et par l'équipe de direction, nous allons le faire dans les meilleurs délais. Nous allons essayer de voir quelle devrait être la date limite pour les recevoir afin de pouvoir les remettre à l'ICANN de manière opportune. Cela peut-être un point spécifique du processus. Je ne peux pas le confirmer maintenant. Mais donnez-

nous au moins 48 h pour traiter tout cela. Si c'est avant, c'est mieux. Nous, nous serons plus à même de respecter les délais.

IAN SHELTON

Merci. Oui.

TOMONORI MIYAMOTO

Tomo du Japon. Merci Ian.

Si je comprends bien, ce document est pour les alertes précoces du GAC. Est-ce qu'on pourrait créer ce document pour un avis consensuel du GAC pour les nouveaux gTLD ?

MARCO HOGEWONING

Ian, je ne sais pas ce que vous en pensez.

Il pourrait être utile de fournir une directive, mais l'avis du GAC est contenu dans les statuts et peut être à n'importe quel moment sur absolument tout. Donc je ne sais pas si on souhaite le limiter.

IAN SHELTON

On peut peut-être y réfléchir. On peut être flexible. Mais je crois qu'on pourrait commencer à réfléchir et voir comment gérer cette question en groupe.

Je vois que nous avons une question dans le chat. Est-ce que je la lis ?

JULIA CHARVOLEN

Oui. La question de l'Indonésie. Est-ce que les données UNGN—

[Désolée, l'interprète a du mal à déchiffrer.]

IAN SHELTON

Je ne comprends pas bien. Ashwin, est-ce que vous pouvez poser votre question ?

GIACOMO MAZZONE

Par rapport à la dernière série de nouveaux gTLD, c'est une référence à ça.

IAN SHELTON

Jorge semble avoir une réponse à cette question. Jorge nous dit que la réponse est dans l'AGB.

MARCO HOGEWONING

Oui, Ian. Si ceci est spécifique aux noms de pays, il y a un texte très spécifique dans la partie géographique de l'AGB. N'importe quel nom de pays dans n'importe quelle langue automatiquement est bloqué.

Donc je ne sais pas si ceci correspond à votre question. Donc, si demain quelqu'un demande le nom d'un pays, l'objection est assez facile, puisque les noms de pays ne sont pas possibles.

Peut-être que quelqu'un du personnel de l'ICANN peut clarifier cela.

LARS HOFFMANN

Oui, rapidement. Je crois que c'est exactement ça.

Les noms de pays ne sont pas autorisés, conformément à la politique de la communauté. Ceci est explicité dans le Guide de candidature. Il pourrait y avoir une objection si, par exemple, ceci était raté par le panel. Ça me semble peu probable. Mais de toute façon, toutes les chaînes seront évaluées pour voir s'il y a des marqueurs géographiques. Et s'il y en a, si ça fait partie de ce qui n'est pas permis, eh bien, automatiquement, cette chaîne sera exclue.

Et, en fait, personne n'a besoin de rien faire d'autre. C'est automatique.

IAN SHELDON

Merci. D'autres questions ou commentaires ?

MARCO HOGEWONING

Benedetta, est-ce qu'on peut faire défiler peut-être pour voir s'il y a d'autres commentaires, d'autres questions qui sont importantes ? Je vois mes propres commentaires. Je pense que ça peut être résolu assez rapidement.

Je vois que le modèle est toujours en attente. Mais je pense que, maintenant, nous savons ce qu'il faut mettre sur la base de l'AGB. Et par rapport à ce point, Benedetta, est-ce que vous voulez parler de ce commentaire ?

BENEDETTA ROSSI

Merci Marco. Oui, il y a quelques commentaires dans le document sur les exemples spécifiques sur les nouveaux gTLD de la série de 2012 ou sur d'autres organisations. Donc oui, il y a une référence au cadre UN IETF ou autre cadre. Donc serait-il approprié de les inclure dans le processus du GAC ou est-ce que c'est uniquement pour le GAC ? Apparemment, c'est surtout des exemples, pas forcément des processus.

MARCO HOGEWONING

Oui, c'est exactement comme ceci que je lis ça. Ce que je pense, c'est que lorsqu'on fournit une logique, il faut donc avoir des sources externes pour clarifier que ce n'est pas simplement quelque chose qui a été inventé, mais que c'est vraiment basé sur une législation précise, sur une norme précise qui existe ailleurs lorsqu'il y a alerte précoce.

Donc, je pense que c'est utile pour l'autre côté pour pouvoir gérer la logique -- donc de fournir des preuves. En tout cas, c'est ce que je pense. Mais j'écoute le groupe. Je ne sais pas si c'est utile ou pas.

IAN SHELDON

Y a-t-il d'autres questions ? J'aimerais bien que vous ayez tous la possibilité de lire ce document. Je ne sais pas si vous l'avez fait. Parce que, ceci, ce serait utile pour pouvoir terminer rapidement là-dessus. N'hésitez pas, peut-être pendant le déjeuner si vous avez des commentaires.

Encore une fois, nous avons fait circuler ceci dans la liste plusieurs fois, et je pense qu'il serait bon de pouvoir terminer là-dessus aussi rapidement que possible. Marco ? Ingram.

INGRAM NIBLOCK

Ingram Niblock pour l'Australie. Je me demandais, pendant la dernière série, il y avait des instances de plusieurs candidats qui ont demandé la même chaîne. Donc, pour être plus efficaces, est-ce que les dirigeants de l'ICANN vont revoir tout ceci ? Mais est-ce que -- par exemple, il y avait « hotel », où il y avait plusieurs candidats. Est-ce qu'on pourrait avoir une alerte précoce pour la chaîne « hotel », par exemple, qui s'adresse à plusieurs candidats ?

MARCO HOGEWONING

C'est une excellente question, Ingram.

Je n'ai pas la réponse. Je sais, lorsque je regarde 2012, qu'il y a eu des alertes précoces spécifiques contre une chaîne, basées sur la nature, en fait, du candidat. Donc ça, c'est individuel. Je ne me souviens pas qu'il y ait eu d'alerte précoce qui disait tout simplement que ça s'applique à toutes les chaînes.

Mais j'imagine que si c'est la même chaîne, donc, pour davantage de prudence, tant qu'on n'a pas d'avis juridique, j'imagine qu'il vaut mieux cibler les candidats individuels. Ça veut dire qu'il faudra peut-être avoir des alertes précoces multiples.

On ne sait pas exactement à quoi ressemblera l'interface pour l'instant. Donc, on ne sait pas exactement comment ça va

fonctionner et s'il faut ajuster le processus. On pourra davantage y réfléchir. Mais pour l'instant, je pense qu'il vaut mieux, pour plus de prudence, procéder comme ça.

IAN SHELDON

Oui, peut-être qu'il faut que les juristes répondent.

LARS HOFFMANN

C'est une bonne question. Je n'ai pas de réponse très claire.

Les alertes précoces, à la base, sont émises pour deux raisons -- pour deux objectifs. Le gouvernement se dit « Bon, cette chaîne, ça va, mais on a certaines préoccupations par rapport à l'utilisation, par rapport à l'intention ». Et donc, là-dessus, on pourrait avoir un engagement volontaire ou on pourrait avoir un changement à la candidature. Dans ce cas, l'alerte précoce a pour objectif d'encourager le dialogue entre le membre du GAC ou les membres de GAC et le candidat. Là, l'idée, c'est que vous avez une préoccupation avec une chaîne, mais vous pouvez la gérer et vous vous assurez que tous les candidats pour cette chaîne le savent. Et l'idée, c'est qu'ils réfléchissent à un changement avant la vente aux enchères éventuelle. Donc là, je pense qu'il serait utile d'indiquer les différentes candidatures pour pouvoir avoir cette conversation peut-être en groupe. Même si vous choisissez de le faire, ça dépend du GAC et des candidats, ça ne m'implique pas.

Mais si cette préoccupation est telle qu'on se dit « cette chaîne, c'est impossible qu'on soit d'accord », donc on vous avertit. Il faut

vous retirer. Voilà pourquoi il n'y a pas de recours possible. Dans ce cas, il serait plus efficace de le faire pour tous. Vous envoyez une alerte : « Cette chaîne, avec ces candidats, on a des préoccupations ». Et là, vous avez un document.

Donc, du point de vue pragmatique, au cas par cas, quelle est la préoccupation ? Quelle est l'issue ? Est-ce qu'on groupe les candidats ou non ?

MARIKA KONINGS

J'ajoute quelque chose parce que le Guide de candidature est assez spécifique.

C'est pour en fait une candidature, pas pour une chaîne. Alors bien sûr qu'on peut copier-coller, mais il faut se focaliser sur la candidature et les candidats vont regarder les choses de cette manière. S'ils ne sont pas repérés par rapport à la même chaîne, ils agiront de la sorte.

IAN SHELDON

Oui, tout à fait. C'est important de bien faire cette distinction, de bien comprendre le processus.

Alors, il nous reste deux minutes. Je ne vois pas de main levée.

MARCO HOGEWONING

Il y a un commentaire de Jorge dans le chat. Dans certains cas, il y a parfois un problème de correspondance. On se dit que c'est un

nom géographique, mais parfois l'AGB n'est pas tout à fait d'accord.

Moi, voilà comment je comprends les choses. Dans ces cas-là, il peut y avoir effectivement une alerte précoce. On voit des choses, on se dit c'est un nom géographique, ce n'est pas une marque. Et c'est là qu'on lance la conversation. En tout cas, c'est ma lecture personnelle de l'AGB. C'est comme ça que je comprends le processus d'alerte précoce.

Mais bon, nous n'avons pas beaucoup de temps. Donc mon sentiment, c'est que nous avons déjà pas mal avancé. Mais il nous reste quand même quelques points à peaufiner avec le temps. Nous devrions pouvoir établir une date pour finaliser ceci que ce soit lors de cette réunion ou on peut le faire par la liste de diffusion. Mais encore une fois, j'aimerais pouvoir conclure là-dessus, que tout le monde ait le document, tout le monde peut le consulter et voir un petit peu comment procéder.

IAN SHELTON

Je pense que je suis d'accord. Je peux passer la parole à Jorge, mais je pense que simplement nettoyer le document, finaliser les commentaires, le faire circuler et j'espère qu'on pourra le finaliser pendant cette réunion.

Je n'entends pas beaucoup d'autres préoccupations de la part du groupe, donc j'espère que cela veut dire qu'on en est presque à la fin.

Jorge?

JORGE CANCIO

Merci, Ian, et merci Marco.

Juste pour que ce soit officiel, pour avertir tous les collègues du GAC, la définition d'un nom géographique dans le Guide de candidature est très limitée. Donc, ne vous imaginez pas que le nom de votre rivière, de votre fleuve, de votre montagne ou autres sites géographiques est protégé dans le cadre de l'AGB, dans le cadre d'une réglementation spécifique, parce que ce n'est pas le cas.

C'est seulement les noms de pays, les codes à deux ou trois lettres qui sont protégés, les noms de capitales et certains noms qui sont utilisés dans un sens géographique. La bataille a été rude dans le cadre du PDP lors de ces séances où j'ai participé. Mais malheureusement, nous n'avons pas pu aller plus loin que simplement maintenir le statu quo de 2012.

Donc, pour résumer, le .patagonia ou le point .amazons de la dernière série sont de nouveau possibles. Donc, sachez-le, soyez-en avertis, ça n'a pas changé. La situation pourrait se répéter.

IAN SHELDON

Merci Jorge. Alors, Marco, il va falloir bientôt conclure. Donc un dernier point.

MARCO HOGEWONING

Juste pour que les choses soient claires, les noms géographiques ont toujours été un point de focalisation pour le GAC et cela se poursuivra. Mais ce processus s'applique à toutes les chaînes et à toutes les régions. Ce n'est pas quelque chose qui est limité aux noms géographiques.

Donc, je voulais simplement que ceci soit dit de manière officielle. C'est pour toutes les candidatures. Le GAC a l'opportunité d'enregistrer des alertes précoces, quelle que soit la candidature enregistrée. Que ce soit une marque, que ce soit un nom géographique, que ce soit une autre chaîne, on a l'opportunité d'enregistrer une alerte précoce.

IAN SHELDON

Très bien, merci. Je pense qu'on arrive à la fin de la session. Comme je vous l'ai dit, nous allons vous renvoyer le document par la liste de diffusion. Oui. Un dernier point rapidement.

MARINA FLEGO EIRAS

Marina Flego Eiras de l'Argentine. Merci beaucoup.

Je voulais m'assurer des règles. Les règles qui prévaudront seront les règles qui sont déterminées dans l'AGB, n'est-ce pas ? En dépit des changements qui pourraient être apportés à ce document ou à ce guide qui n'est pas contraignant, c'est ça, ma question. Merci.

IAN SHELDON

Oui, ce sont des alertes précoces à la base. Donc, ce sont les préoccupations précoces des autorités publiques dans le cadre du processus.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, comme je l'ai dit, nous allons refaire circuler le document un peu plus tard pour avoir un consensus là-dessus.

Ceci étant, je vous souhaite un excellent déjeuner et on se retrouve à 13 h 15 pour notre bilatérale avec la GNSO. Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]